



COMMUNE  
DE  
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

TEL. : 03 27 37 14 12

FAX. : 03 27 37 19 58

Arrêté Municipal n°19/2024 PM

## COMMEMORATION DU 08 MAI 1945

Le Maire de la Commune de ST HILAIRE LEZ CAMBRAI,

Vu l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.417-10§II 10, §IV et R.411-25 al3,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité et la tranquillité publiques, de prendre toutes les mesures utiles afin de faciliter l'organisation de la commémoration du 08 mai 1945, dans la commune,

### A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interrompue selon l'avancée du défilé pour la commémoration le Mercredi 08 mai 2024 de 12 heures 00 à 13 heures 30, rues Pasteur, Henri Barbusse, du 6<sup>ème</sup> Cuirassiers et Place Jean Jaurès, et également lors des dépôts de gerbe au cimetière des anglais, à la stèle des anciens d'A.F.N et au monument aux morts.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit, d'un recours gracieux auprès de M. le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 3 :

- Les Services Techniques  
- Monsieur DUPONT Fabrice, police municipale  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, le 10 Avril 2024

Le Maire  
Maurice DEFAUX

